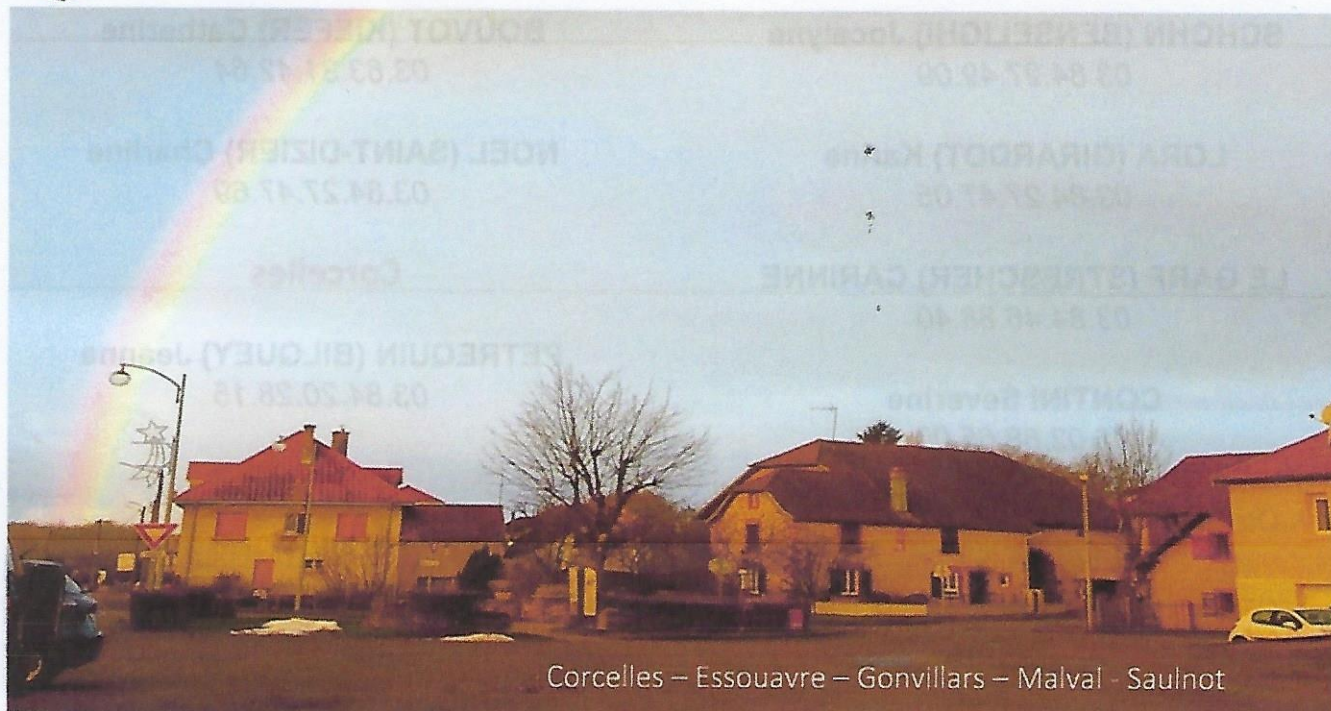




Saulnot

Bulletin municipal Janvier 2021



Les vœux du Maire

En premier lieu, je tiens à vous exprimer tant en mon nom qu'en celui du conseil Municipal, tous nos vœux de santé et de bonheur à vous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Force est de constater que la Covid 19, a créé une situation dans laquelle nous sommes tous affectés, et ce à différents niveaux. La fermeture des lieux de rencontres, associée à la mise place drastique des gestes barrières, ont réduit à leur plus simple expression ces pratiques si ancrées dans notre façon d'être, telles qu'embrassades, poignées de main, retrouvailles amicales ou familiales, qui ont toujours été la base même de notre vie sociale.

Je suis parfaitement conscient qu'actuellement, l'emploi et l'activité économique sont au centre des préoccupations de l'ensemble d'entre vous. Qu'il s'agisse de nos commerçants, de nos artisans et même de certaines de nos PME, tous sont actuellement soumis à rudes épreuves. De même nombre de salariés se retrouvent aujourd'hui dans l'angoisse d'un avenir incertain, et d'autres sont déjà privés d'une partie de leur salaire. Et puis, que dire de ceux de nos enfants qui terminent leurs études, et arrivent aujourd'hui sur le marché du travail.

En conséquence pour cette année 2021, je souhaite que tout cela prenne fin au plus vite, de sorte que nous puissions enfin décompresser et retrouver une vie normale. Cette année, la tradition qui faisait qu'en cette période de Vœux nous partagions quelques moments de convivialité, a elle aussi été remise en cause. C'est ainsi que le repas des aînés et que les vœux à la population n'ont pu être maintenus. C'est donc uniquement par l'intermédiaire de ce message que je peux aujourd'hui m'adresser à vous.

Etant au début de cette nouvelle mandature, je voudrais vous tenir informés des différents thèmes que nous souhaitons mettre en avant, au cours des cinq années à venir.

En parallèle du temps passé à traiter les affaires courantes, actuellement nous recensons, évaluons et classons par ordre de priorité et de faisabilité l'ensemble des actions à mener dans la commune. Ce n'est qu'avec de tels outils qu'il sera possible de décider à tout moment des actions prioritaires à mener, même si cela nécessite bien sûr de tenir ces informations à jour, au fur et à mesure des événements.

Quoi qu'il en soit, Sécurité, Services à la population, et Sauvegarde du patrimoine communal seront les piliers de ce mandat.

La Sécurité de nos concitoyens, sous-entend l'identification de toutes les zones à risque de notre commune, pour certaines d'entre elles la mise en place de moyens de ralentissement ou de priorité sur les axes les plus fréquentés, allant même selon les cas, à la remise en état de la voirie, etc...

Citons pour exemple la rue d'Arcey qui mène au SIVU de la Roselière, c'est-à-dire à l'école, mais également la traversée de SAULNOT, (tout en sachant qu'il s'agit d'une route départementale donc assujettie à certaines règles), etc

Les Services à la population commencent par la recherche de médecins et la mise en place de services médicaux, mais aussi la concrétisation de la Maison France Services initialisée rappelons le, lors du précédent mandat.

Le Patrimoine quant à lui aura pour objectif de réhabiliter, puis de mettre en valeur certains de nos bâtiments communaux. Cela concerne notamment la Mairie de Corcelles, la Mairie de Saulnot, le "Château", la Salle Polyvalente, le lavoir, etc.

Il est évident que ces listes ne sont pas exhaustives, et que tout ne pourra être traité au cours de cette mandature, mais voyons en cela les raisons supplémentaires qui nous incitent à bien évaluer les priorités, tout en respectant l'équilibre budgétaire, cela va sans dire.

Pour terminer nous avons également pour objectifs celui d'embellir l'ensemble de la commune (par exemple par la mise en place de décorations en fonction des saisons, tel que nous venons de le faire en cette fin d'année, avec non seulement l'aide de quelques bénévoles, mais aussi avec la participation des enfants du périscolaire, et de leurs animateurs), et celui de renouer avec les animations locales telles que certains s'en souviennent encore. (Création d'un comité des fêtes soutenu par la commune, ...).

Cordialement,



JF RIBIERE

Distribution des colis du CCAS aux anciens

Comme annoncé dans un précédent bulletin, cette année, en raison du contexte sanitaire lié au COVID19, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont pris la décision de distribuer des colis à toutes les personnes de plus de 70 ans de la commune.

Ce sont donc 130 personnes de la commune qui ont reçu personnellement leur colis du 16 au 21 décembre 2020.



Merci aux membres du CCAS et aux élus qui ont fait la distribution malgré une météo peu clémente et surtout un grand merci à tous les anciens pour leur accueil cordial.

Voeux du Conseil Municipal



Comme vous avez pu le voir, une lettre nominative contenant les vœux du Conseil Municipal a été distribuée début janvier dans toutes les boîtes aux lettres.

Si malgré l'attention portée, vous avez constaté des erreurs de nom, d'adresse ou si vous n'avez pas reçu de courrier, merci de le signaler au secrétariat de la mairie de Saulnot.

Affouage

Suite à la crise liée au COVID19, les bûcherons ont demandé le report de 2 mois de la date limite de débardage. Celle-ci est donc passée de fin décembre 2020 à fin février 2021.

Dans ces conditions, le tirage des lots d'affouage devrait avoir lieu **le samedi 27 février matin.**

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Saulnot

SCHOHN (BENSELIGHI) Jocelyne
03.84.27.49.09

LORA (GIRARDOT) Karine
03.84.27.47.05

LE GARF (STRESCHER) CARINNE
03.84.46.88.40

CONTINI Severine
06.02.68.65.00

LOMBARDET (RETTENBACH) Lucie
03.84.27.53.02

Gonvillars

BOUVOT (KIEFER) Catherine
03.63.31.42.64

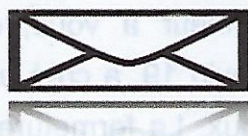
NOEL* (SAINT-DIZIER) Charline
03.84.27.47.69

Corcelles

PETREQUIN (BILQUEY) Jeanne
03.84.20.28.15

Essouavre

**VAN DER HEYDEN (HIGUERAS
HERNANDEZ) Celine**
06.35.95.46.21



Mairie

Téléphone : 03.84.27.41.54
Mail : mairie.saulnot@orange.fr

Agence postale Communale

Mail : apcsaulnot@gmail.com

Réseaux d'informations

Site Internet : www.saulnot.fr
Page Facebook : Commune de Saulnot
Panneau Pocket : Saulnot - 70400

L'eau potable

Sept années déjà se sont écoulées depuis mon intervention concernant l'eau potable parue dans le bulletin Municipal de 2013. Tout paraissait pourtant y avoir été évoqué, et le dossier semblait définitivement ficelé. A la réflexion, les novices que nous avons pu être à l'époque, ont cru trop rapidement, que les accords qui venaient d'être pris, allaient les mettre à l'abri de tous les problèmes du passé, occultant même la probabilité de nouveaux sujets d'inquiétude. Malheureusement, comme nous avons pu le constater par la suite, rien ne se déroule jamais comme prévu.

Un protocole d'accord avait donc été négocié entre le syndicat des Six Bœufs, celui du Vernoy et la Commune de Saulnot, accord visant à compenser les difficultés d'alimentation en eau potable du syndicat des Six Boeufs. Néanmoins, n'oublions pas non plus, que par voie de conséquence cet accord avait un autre intérêt, et non des moindres, à savoir celui de mettre enfin en place un coût de facturation d'eau unique pour l'ensemble de la commune de Saulnot, ce qui rappelons le, n'était pas le cas à cette époque.

Si l'objectif et la bonne volonté étaient bien présents lors de cet accord, il est évident que le manque de rigueur quant à sa rédaction est en partie à l'origine des différends que l'on a pu rencontrer par la suite.

Je ne jetterai l'opprobre sur personne, méthode trop lapidaire à mon goût, qui d'un côté ne fait pas toujours la part des choses, et qui d'un autre s'oriente plus à souligner des maladroites qu'à expliquer leur origine. Il n'en reste pas moins vrai que l'on se doit de faire état de ces dysfonctionnements, ne serait-ce que pour se donner les moyens d'empêcher qu'ils ne se reproduisent.



L'accord mis en place allait par définition avoir des répercussions sur les critères qui caractérisent tout réseau de distribution d'eau potable, tels que son principe de fonctionnement, l'étendue de sa superficie, la gestion de ses ressources, la surveillance de ses dysfonctionnements, ou encore sa méthode de facturation, etc

Plus grande est la superficie de la zone alimentée, plus le risque de dysfonctionnements est important, plus la surveillance nécessite de vigilance, plus les procédures opérationnelles sont nécessaires.

C'est ainsi que tout écart injustifié de consommation, nécessite d'être informé au plus vite. Dès lors les statistiques justifient pleinement de leur importance, car se sont elles qui permettront peut-être de régler l'incident avant le blocage général du réseau. Le délai d'intervention devient crucial, ce n'est plus le moment de se demander ce qu'il y a lieu de faire.

A noter que l'analyse des ressources répond à ces mêmes impératifs.

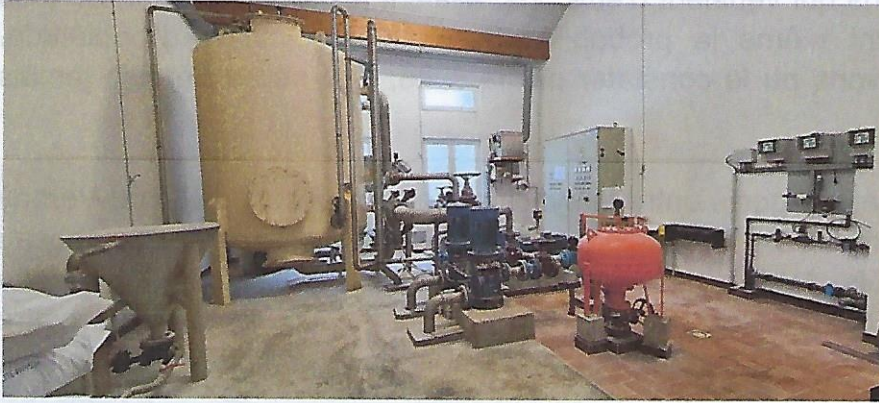
Ce sujet certainement le plus complexe et le plus méconnu, n'avait pas non plus été appréhendé à sa juste valeur, et aura sans conteste été le plus grand point de discordance que nous avons eu à affronter.

Beaucoup l'ignorent, mais l'eau potable qui vous est délivrée au robinet ne se traduit pas par un

acte mercantile. En effet, seul le coût de revient est facturé, et ce sans aucun bénéfice. S'il est vrai que dans la pratique, on peut constater selon les endroits des tarifs différents, cela tient uniquement au fait que ce coût de production est lui-même différent.

N'oublions pas que celui-ci est le résultat de l'ajout d'un coût de fonctionnement, (électricité, traitement, entretien du réseau, main d'œuvre etc...) et d'un coût d'investissement.

Remarque : Aucune relation avec les taxes qui seront ensuite rajoutées. (assainissement, ..)



Enfin dernier point, selon les communes l'eau fait soit partie intégrante du budget communal, soit appartient à un budget spécifique, dans lequel il a vocation de s'autogérer.

Dans cette dernière approche, il n'est pas incompatible de recevoir des aides du budget communal, mais l'inverse serait

par définition irrecevable.

En ce qui concerne Saulnot, l'eau potable possède son propre budget. Avant l'accord signé avec le syndicat des Six Bœufs, le coût de revient du m³ était déterminé grâce à une formule ésotérique, laquelle défiait depuis longtemps tout entendement. Concrètement, le coût de revient ainsi calculé ne correspondait plus au coût de revient réel.

Pour autant il n'y avait rien de fallacieux dans ce mode opératoire, dans la mesure où la différence se trouvait à l'instar de bon nombre d'autres communautés récupérée à partir du budget principal.

En réalité, l'affaire s'est corsée lors de la mise en place du protocole d'accord avec le syndicat des Six Bœufs. En effet, à l'époque le président de ce syndicat voulait à juste titre ne régler que le coût de revient calculé du m³ délivré. Ainsi suite au principe que l'on vient d'évoquer, la compensation du budget Communal, aurait été sensiblement doublée. En d'autres termes, dans un tel contexte, cela serait revenu à imputer la perte générée par la différence entre le coût réel du m³, et le coût de revient calculé, par la seule commune de Saulnot. (autrement dit par ses administrés).

L'affaire qui n'en est pas restée là, (67000,00€ non réglés en 2020) a été portée devant les services de l'état, citée au tribunal administratif, a nécessité de faire appel à des avocats, ... et vient enfin d'être réglée grâce à l'entente sans faille que le nouveau président du syndicat des Six Bœufs, et moi-même avons réussi à finaliser.

Cette première partie relative au budget de l'eau, fait suite à la demande de certains de nos concitoyens. Mon but s'est limité à lever le voile sur cette affaire qui nous concerne tous, et rassurer quant à son dénouement. Il est évident qu'ici n'ont pas été abordés, entre autres les problèmes relatifs aux camions de remplissage. Nous reparlerons donc de ces points lors d'un prochain bulletin.

Aujourd'hui pour terminer, j'ajouterai, que nous sommes en parfaite symbiose avec le Syndicat des Six Bœufs, et qu'à cet effet nous envisageons un projet plus abouti, lequel, s'il se concrétise serait encadré juridiquement par un cabinet d'avocats, dans l'unique but de ne pas retomber dans les mêmes travers. Il en résulte que cela demande avant toutes choses beaucoup de travail et de réflexion, mais le jeu en vaut la chandelle. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que vous serez tenus informés en heure et en temps, d'autant que c'est aussi et surtout vous qui êtes les premiers concernés.